

MUSEE ROYAL
des
BEAUX - ARTS
de
BELGIQUE

Dossier: 5428
Inventaire: 4336.

Bruxelles, le 25 août 1921.

Monsieur le Ministre,

Monsieur Poils, 59 rue de la Source, à Bruxelles, a offert en don au Musée, le buste en plâtre peint de la reine Louise-Marie, par Guill. Geefs. Cette oeuvre qui a été acceptée, en la séance du 22 courant, par la Section d'Art Moderne, sera installée, si le don est approuvé, dans la Bibliothèque de notre Musée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur J. DESTREE,
Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

Buste de la reine Louise-Marie,
par Guillaume Geff.
Don de M. Poit.

M. Poit offre de donner au musée le buste
en plâtre peint de la reine Louise-Marie,
par Geff. Nous avons un semblant en plâtre
de ce buste, mais il est en très mauvais état.
Nous avons aussi le buste en biscuit donné
par M. Ch. L. Caudan et qui est assez
abîmé. Celui de M. Poit, est fort bien
conservé. On pourra l'exposer, si on le
l'expose par dans la Galerie, le place dans
la bibliothèque ou dans un bureau, et comme
son entrée dans la collection ne coûte rien
au musée, il semble qu'on puisse l'accepter.

J'accuse
M. de Ville
M. de Ville

Paul Lambotte

Pereus. Gevaert

M. de la Roche.

59 rue de la Source.

M. de la Roche - J. par son le buste en
plâtre peint de la reine Louise Stuart
par Goussier, sur un arg. lier enl.
sur appui, a été accepté par la
Commission d'art. Notre collège
vous en remercie ^{très} bien.

Après, Veuillez agréer, M.

l'assurance de ma très haute

LC

M. de la Roche.

M. de la Roche, ^{admission (demande de la}
^{Commission)}, a offert
en don au Musée, le buste en plâtre
peint de la reine Louise Stuart
par Goussier. La belle œuvre
qui a été acceptée, en ^{la} séance du 22 d.

profit de la Caisse des Veuves et Orphelins

EXTRAORDINAIRES

	Retenue à charge des employés qui se marient et de ceux qui, mariés, sont admis dans l'administration. <small>Art. 16</small>	Congés absences ou punitions disciplinaires.	Années de surnumé- riat.	Contributions facultatives.	TOTAL des Retenues.	MONTANT des sommes à payer après DÉDUCTION des RETENUES.	ÉMARGEMENT pour QUITTANCE.	INDICATION PAR L'AGENT DU TRÉSOR en regard des articles :	SOMMES non payées lors du RENVOI de l'ordonnance.		
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
		2 P. C.	1 P. C.								

par la fact n° 101 M.
~~Seront inscrites dans le~~
~~librothèque du Musée.~~

 Le CC.

Deux, inscrites, en cas
~~de ce, d'appro' de la~~
 du et approuvi; Deux
 la bibliothèque de musée
 Musée.
 Le CC.

5-428

le 25 août 1921.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le buste en plâtre peint de la reine Louise-Marie par Geefs, que vous avez bien voulu nous offrir en don, a été accepté par la Commission directrice. Notre Collège vous en remercie très vivement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur POILS,
59 rue de la Source,
BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Indicateur N° 1876

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 9 septembre 1921.

*me remercier
complètement
inventer*

5428

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 25 août dernier, j'ai l'honneur de vous prier de prendre les mesures nécessaires en vue du placement, dans la bibliothèque du Musée, du buste en plâtre peint de la reine Louise-Marie, par Guill. Geefs, offert en don par M. Poils.

J'ai adressé des remerciements au donateur.

LE MINISTRE,

Debruijn

A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-Arts.